

# Accueils Périscolaires 03-11 ans du Matin et du Soir Pour l'année scolaire 2024-2025



Les communes de Denonville, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville, Umpeau, Santeuil, Oinville-Sous-Auneau et Moinville-la-Jeuilin ont délégué la gestion des périscolaires matin / soir de Denonville et de Saint-Léger-des-Aubées à l'Association des PEP28 jusqu'au 31.08.2027.

- ⇒ **Inscription pour l'année en forfait ou occasionnel** (sauf cas particulier ; cf. règlement de fonctionnement)
- ⇒ Pour les **forfaits** : mise en place du **prélèvement automatique** avec un prélèvement le 10 du mois , pour les occasionnels règlements à remettre au responsable de la structure dès réception de la facture
- ⇒ **Occasionnel : Annulation possible 48h avant la venue de votre enfant par écrit**
- ⇒ En cas d'inscriptions supérieures au nombre de places disponibles, une priorité est donnée aux forfaits
- ⇒ Pour les sites nécessitant un transport, une carte SIVOS est à faire (Saint-Léger-des-Aubées)
- ⇒ Goûters fournis les soirs

Accueil situé à	Matin	Soir	Responsable
Denonville	De 7h00 à 8h45	De 16h15 à 19h00	GRAND Evelyne
Saint-Léger-des-Aubées *	De 7h00 à 8h15 (car 8h17)	De 16h15 à 19h00	HOUVET Corinne

\* Carte de car SIVOS nécessaire

<b>Tarif Communauté de Communes</b>				
(Sous convention avec la CCPEIDF, les enfants de Maisons, Mondonville-Saint-Jean et Morainville sont accueillis aux mêmes tarifs )				
Ressources imposables annuelles du foyer/12 (Avant abattements)	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR	Occasionnel MATIN / jour de présence	Occasionnel SOIR / par jour de présence
0 à 1100€	14,42	17,06	1,06	1,58
1101 à 1400€	15,66	18,87	1,18	1,77
1401 à 1700€	18,14	21,51	1,34	2,00
1701 à 2000€	20,40	24,46	1,51	2,27
2001 à 2300€	23,27	27,91	1,65	2,59
2301 à 2600€	27,83	33,32	2,06	3,11
2601 à 2900€	30,48	36,58	2,25	3,40
2901 et plus	33,37	40,21	2,47	3,70

Remise de 10% pour 2 enfants et de 20% pour 3 enfants et plus présents au même moment